

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DASCO 171 Subvention (1.866 euros) à l'ESAA Boule (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1.866 euros à l'ESAA Boule (12e) pour la réalisation de travaux de fourniture et pose d'un volet roulant électrique dans un appartement de fonction de l'établissement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 1.866 euros est attribuée à l'ESAA Boule (12e) pour la réalisation de travaux de fourniture et pose d'un volet roulant dans un appartement de fonction de l'établissement.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 204172, rubrique 231, ligne de subventions VE80001 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2015.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire de l'établissement concerné qui effectuera la dépense et justifiera de l'utilisation des crédits obtenus.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO